2022.02.25.courrier.interOS.DGDDI.candidatures.psdtielle_relance 3
2021.12.09.reponse.Nathalie.ARTHAUD 5
2021.12.07.reponse.Georges.KUZMANOVIC 7
2021.12.03.reponse.Nicolas.DUPONT-AIGNAN 9
2021.11.30.courriel.support.intersyndicale.DGDDI 11

Mesdames et messieurs
les candidats à la présidentielle 2022

Paris, le vendredi 25 février 2022

Objet : réformes en cours à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (relance).

Mesdames et Messieurs,

Nous, organisations syndicales douanières, vous contactons afin de vous relayer notre alerte sur ce qui se trame actuellement à la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (D.G.D.D.I).

Le 30 novembre dernier, par courrier, nous vous alertions sur le contenu du projet de loi de finances pour l'année 2022 (P.L.F.). Au cas d'espèce sur le chantier du Transfert/abandon des Missions Fiscales (T.M.F.) qui s'effectue contre toute logique, notamment :

- budgétaire, par la transmission à la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP), qui, ayant elle-même des effectifs en diminution, ne pourra reprendre aussi efficacement cette tâche, car ne pouvant exercer des contrôles en entreprise ;
- de service rendu à l'usager : les professionnels du secteur étant satisfaits du travail réalisé par les personnels des Douanes.

De surcroît, cette réforme fragilise la Douane, une administration pourtant « réhabilitée » par la crise liée à la pandémie de la Covid-19. Une crise montrant l'impérieuse nécessité pour la France de retrouver une souveraineté industrielle, alimentaire et sanitaire, et où l'urgence climatique devrait imposer une relocalisation généralisée de tout l'appareil productif.

Depuis, notre administration est attaquée par d'autres réformes. Parmi celles-ci et non des moindres, celle du nouveau concept de *garde-frontières* qui substituera le contrôle migratoire à la lutte contre la fraude douanière.

Le démembrement par pans entiers du seul service en mesure de procéder au contrôle physique des marchandises en mouvement est non seulement contre-productif, mais porte aussi et surtout gravement atteinte au seul principe supposé sous-tendre l'action publique : celui de l'intérêt général.

C'est pourquoi, n'ayant reçus, sauf erreur de notre part, de réponse de votre part, nous vous relançons sur l'examen de nos problématiques. Nos organisations se tiennent à votre disposition pour échanger selon votre convenance.

En vous remerciant par avance pour l'attention et les suites que vous porterez à ce courrier, nous vous prions, Mesdames et Messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments respectueux.

L'intersyndicale CFDT-CFTC – CGT – USD-FO – SOLIDAIRES – UNSA-CGC

Pantin, le 9 décembre 2021

Nathalie Arthaud à l'intersyndicale l'intersyndicale DGDDI

Vous m'interpellez dans votre courrier du 3 décembre dernier sur le transfert de la gestion, du contrôle et du recouvrement de certaines taxes perçues par la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP).

Ma réponse sera à deux niveaux : la sauvegarde des emplois d'une part et, d'autre part, la question de la « souveraineté » économique et du soutien aux entreprises que vous mettez en avant dans votre argumentaire.

Concernant le premier point, je ne peux que partager votre combat pour la défense des emplois et des conditions de travail à la DGDDI car il rejoint la lutte indispensable sur ce terrain de tous les travailleurs, et plus particulièrement ceux de la fonction publique qui ont subi les reculs imposés par les gouvernements de droite comme de gauche depuis des décennies, en particulier, dans la période récente, dans le cadre de la RGPP. Et ce que ce soit au prétexte d'accroître l'efficacité des services, leur productivité, de transférer les compétences d'un ministère, ou d'une collectivité territoriale, à un(e) autre. Les gouvernements ne sont jamais avares lorsqu'il s'agit de supprimer des postes dans la Fonction publique et de faire assaut de démagogie en évoquant la « simplification », « l'efficience » ou encore la « réforme » de l'Etat.
Je suis plus réservée cependant sur ce que vous appelez, pour vous en réclamer, « l'accompagnement et le soutien économique des entreprises » assuré dans le cadre de vos missions. En effet, cela signifie surtout qu'une partie des services actuels de la DGDDI sont utilisés à la défense des intérêts patronaux. Au-delà de certains aspects techniques ou administratifs, les compétences actuelles des agents pourraient tout autant servir à contrôler l'activité de ces mêmes entreprises, à en assurer, avec les travailleurs concernées ou les associations, la transparence indispensable.

En revanche, je ne partage pas les enseignements que vous semblez tirer de la crise « liée à la pandémie mondiale de Covid-19 ». Car, si celle-ci a « mis en exergue » quelque chose, c'est bien la nécessité d'en finir avec le capitalisme, c'est-à-dire avec une organisation économique fondée sur la recherche du profit maximum et immédiat, la concurrence des Etats et des trusts, à l'image des Big Pharma qui ont la mainmise sur la recherche et la distribution des vaccins et en tirent de gigantesques bénéfices.
La seule « nécessité impérieuse » est justement de s'emparer de ces moyens techniques, industrielles, médicaux formidables et de les organiser à l'échelle la plus large, sous le contrôle démocratique des travailleurs et de la population.

La « souveraineté industrielle, alimentaire et sanitaire » que vous invoquez est non seulement un leurre, mais un piège dangereux. Elle sous-entend par exemple que les travailleurs de France auraient avantage à ce que leurs patrons, leur bourgeoisie, reprennent en main des productions qu'ils ont délocalisées. Cette idée ne dit rien de qui contrôle, de qui dirige. La « souveraineté nationale », c'est toujours celle du capital. Jamais les travailleurs n'ont eu le moindre contrôle et pouvoir de décision sur la Banque de France ou sur les choix d'un Michelin ou de la famille Peugeot.

Pour voir une issue à la crise actuelle, et plus largement au chaos de l'économie capitaliste, il faut au contraire que les travailleurs raisonnent et agissent à l'échelle même de cette économie, sans s'arrêter aux frontières, car celles-ci ne les protègent d'aucun mauvais coup du capital. Elles ne font que les opposer les uns aux autres. Alors, commençons par les supprimer dans nos têtes, en défendant les intérêts communs de tous les travailleurs.

Quant à la « relocalisation généralisée de tout l'appareil productif », elle n'a aucun sens. Voulez-vous la fermeture des usines Dacia de Roumanie et le licenciement de tous ses travailleurs pour que la production soit transférée en France ? Vous réjouissez-vous de la fermeture par Stellantis du site Opel d'Eisenach en Allemagne au profit d'un site national ? Faut-il fermer Toyota France et licencier ses 36 00 salariés au nom du produire français ?
Où sont extraits le pétrole, le gaz, la bauxite, les terres rares et bien des produits agricoles que l'humanité utilise aujourd'hui ? Faudrait-il rouvrir des mines de charbon, forer le sous-sol pour y découvrir d'improbables poches d'hydrocarbures ? Songez-vous à une politique d'autarcie où chaque pays serait autonome et indépendant ? Ce serait un retour en arrière catastrophique, et, en réalité un pas vers une véritable guerre.

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous » proclamait Karl Marx il y a plus de 150 ans. Cette phrase reste, au combien, à l'ordre du jour. En France, comme ailleurs.

Et, quel que soit le président puis la majorité parlementaire qui sortiront des prochaines élections, ce n'est que par une mobilisation massive et déterminée que les travailleurs pourront obtenir une amélioration de leur sort.

Avec mes cordiales salutations,

Nathalie Arthaud

De : Georges Kuzmanovic <georges.kuzmanovic@republique-souveraine.fr>
Envoyé : mardi 7 décembre 2021 10:43
À : Fabien MILIN
Objet : Re: PLF 2022 : courrier intersyndical sur les réformes en cours à la DGDDI

Bonjour Monsieur le co-secrétaire général de Solidaires Douanes,
Bonjour Monsieur Milin,

Tout d'abord, je vous remercie pour votre courrier au titre de l'intersyndicale DGDDI (CFDT-CFTC - CGT - USD-FO - SOLIDAIRES - UNSA-CGC) que vous pouvez assurer de mon soutien, et de l'attention que vous me faites porter à cette situation désastreuse.

Ensuite, j'ai effectivement suivi le PLF 2022 et le transfert de la gestion, du contrôle et du recouvrement des taxes perçues par la DGDDI vers la DGFiP. Les conséquences de ces décisions sont tragiques et je pense qu'elles s'inscrivent, avec de nombreuses autres dispositions, dans une processus organisé, et donc voulu, de dépérissement de l'Etat. Les suppressions de postes dans les douanes, comme la nature des restructurations de la DGFiP sont insupportables : manque à gagner considérable pour la Nation et accroissement de facto des possibilités de fraudes fiscales (déjà colossales) et contrebandes. Les nouvelles suppressions de 700 emplois dans les 4 années à venir sont inacceptables. Au contraire, il faudrait embaucher.
La France doit renforcer sa souveraineté, et déjà la reprendre, dans tous les domaines, en particulier dans le contexte des crises en cours et à venir (COVID19, financière, alimentaire, climatique et donc sociale). La réindustrialisation, la relocalisation, la maîtrise totale par l'Etat des secteurs de l'énergie et des transports sont des impératifs.
Or, il apparaît évident aux responsables politiques conscients que cette souveraineté ne peut se reconquérir qu'avec le concours de la Douane. Soyez assuré que je n'ai aucun doute sur la raison profonde de l'affaiblissement de la Douane en organisant son impuissance.
Pour ma part, je considère que pour la défense de l'intérêt commun, la DGDDI, plutôt que d'être encore affaiblie, doit être puissamment renforcée et que ses prérogatives ne doivent pas lui être retirées. Je suis en accord avec votre qualification "d'Administration prioritaire" dont les moyens doivent être renforcés.

Enfin, je serai heureux de vous rencontrer physiquement avec les secrétaires nationaux économie, justice, intérieur et industrie de République Souveraine dès que cela sera possible pour vous, afin de discuter plus avant des modalités d'actions que nous pourrions mettre en œuvre et afin que vous nous aidiez à préciser notre programme en la matière.
En attendant, si vous n'y voyez pas d'objections nous allons médiatiser ce combat fondamental pour les intérêts de la Nation.

Salut et fraternité,

Georges Kuzmanovic

De : Nicolas Dupont-Aignan <Nicolas.Dupont-Aignan@assemblee-nationale.fr>
Envoyé : vendredi 3 décembre 2021 18:59
À : Fabien MILIN
Objet : RE: PLF 2022 : courrier intersyndical sur les réformes en cours à la DGDDI

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courriel du 30 novembre, par lequel vous redoutez le transfert de la gestion du contrôle et du recouvrement des taxes perçues par le DGDDI vers la DGFIP.

Nul besoin de vous dire qu'en qualité de souverainiste attaché d'une part à la sécurité des frontières et, d'autre part, à la lutte contre tous les trafics, je ne puis imaginer que la Direction Générale des Douanes soit ainsi dépouillée de ses moyens financiers et, par conséquence, de l'efficacité de ses missions.

Au moment où le Gouvernement a fait de la lutte contre le trafic de stupéfiants une priorité de santé et de sécurité publique d'une part, où le Brexit exige de reconsidérer les accords du Touquet et où chacun sait que la gestion de la crise migratoire ne peut être déléguée au seul Frontex, il est impératif que l'Administration des Douanes voie ses moyens d'action renforcés, au plan des effectifs comme au plan financier.

Enfin, militant de longue date pour une relocalisation de notre appareil de production et de nos emplois, je sais que le contrôle des marchandises importées joue un rôle primordial dans la protection de notre production nationale et la régulation de la mondialisation. C'est la raison pour laquelle, comme en 2017, je propose dans mon programme présidentiel pour 2022, un renforcement des moyens des douanes et non sa dilution dans la Direction Générale des Finances publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Si vous souhaitez connaître mes prises de position,

je vous invite à vous rendre sur le site internet www.2022nda.fr

et sur ma page Facebook https://www.facebook.com/nicolasdupontaignan/

où j'interviens régulièrement en direct

Vous pouvez aussi retrouver mon discours de candidature

à la présidentielle de 2022 en cliquant ICI.

De : Fabien MILIN <fabien.milin@solidaires-douanes.org>
Envoyé : mardi 30 novembre 2021 23:53:40
Cc : CFDT siège; CFDT David-Olivier Caron; CFTC siège; CFTC Isabelle Reyjal; CGT Bn; CGT Manuela Dona; contact; SOLIDAIRES Philippe Bock; USD-FO siège; USD-FO Salvatore Lunesu; USD-FO Marie-Jeanne Catala; UNSA Douanes; UNSA Sebastien Rucart; UNSA Gregory Ducornetz; CGC-Douanes; CGC Stephane Magreault
Objet : PLF 2022 : courrier intersyndical sur les réformes en cours à la DGDDI

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de votre candidature à la présidence de la République, nos organisations syndicales professionnelles douanières vous adressent cette lettre relative aux risques que le projet de loi de finances pour 2022 (PLF 2022), faisant suite à la loi de finances de décembre 2020 (voir référence en entête), fait porter aux budgets de la Nation et de l'ensemble des collectivités locales.

En effet, ces textes législatifs prévoient le transfert de la gestion, du contrôle et du recouvrement des principales taxes perçues par la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP).

Ainsi, à l'horizon 2025, la DGDDI ne percevra plus « que » 4 milliards d'euros par an, contre plus de 80 milliards d'euros actuellement. Or, ce transfert à la DGFiP pose problème pour au moins deux raisons.
- La DGFiP est une administration elle-même en restructuration structurelle depuis près de 20 ans.
- Les méthodes de travail diffèrent.

Sur la base de précédents transferts de taxes, le manque à gagner est estimé à plusieurs 10aines de milliards d'euros.

En outre la dimension sociale de ces transferts est à considérer. Ce sont près de 700 emplois douaniers qui vont être supprimés à minima sur 4 ans, bouleversant une fois de plus la DGDDI (-1/4 d'effectifs depuis 30 ans) et amplifiant son effacement de départements entiers.

La crise liée à la pandémie mondiale de Covid-19 a mis en exergue l'impérieuse nécessité de retrouver une souveraineté industrielle, alimentaire et sanitaire, tandis que l'urgence climatique impose une relocalisation généralisée de tout l'appareil productif.

C'est pourquoi planifier l'inefficience de la Douane, seul service en mesure de procéder au contrôle physique des marchandises en mouvement, porte atteinte à l'intérêt général.
Il en va de même pour l'accompagnement et le soutien économique des entreprises, qui privées de services douaniers de proximité, n'accèdent plus aux conseils et expertises nécessaires à la mise en œuvre de procédures adaptées à leur activité de production sur le territoire national.

Les missions de la DGDDI indiquent qu'elle doive être considérée comme Administration prioritaire, aux moyens renforcés.

Vous trouverez le détail de notre argumentaire en PJ.

Nos organisations restent bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire, y compris lors d'une rencontre physique, selon votre convenance.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre demande.

Bien cordialement,

Pour l'intersyndicale DGDDI (CFDT-CFTC - CGT - USD-FO - SOLIDAIRES - UNSA-CGC)
Fabien Milin
co-secrétaire général de SOLIDAIRES Douanes
06 10 15 02 57